

# LES 5 MINUTES DE NORD-SUD

Bulletin d'informations bimestriel

NUMÉRO 7

JUILLET 2016

## Romans, crimes de guerre et Cour pénale Internationale

André CRISMER

C'est en terminant le roman de Dave Eggers, *Le Grand Quoi* que m'est venue l'idée de cet article. Il s'agit d'un récit, basé sur le témoignage du principal protagoniste, un enfant Dinka, qui échappe aux massacres et aux cruautés de la guerre civile qui frappent le Sud Soudan. Le gamin échappera tant de fois à la mort sauvage qui frappera ses compagnons, en route vers le camp de réfugiés de Pinyudo en Ethiopie et celui de Kakuma au Kenya.

Je me rends compte que sans les avoir recherchés, j'en ai lu quelques-uns, de ces romans inspirés des violences du continent africain. Je pense à ceux de Lieve Joris, romancière belge qui connaît très bien l'Afrique centrale : *L'Heure des Rebelles* (Babel, 2009) est un remarquable roman qui nous fait vivre de l'intérieur les violences chaotiques de petits dictateurs assoiffés de pouvoir et des bandes armées rivales qui sèment désolation et terreur au Congo.

Les auteurs africains eux-mêmes participent au processus d'écriture à partir de ces violences endémiques. Ahmadou Kourouma, dans *Allah n'est pas obligé* (Seuil, 2000), décrit avec beaucoup de réalisme l'univers des enfants soldats, entre drogues, viols et massacres, en Sierra Leone et au Libéria. Jean Bofane In Koli, dans *Mathématiques congolaises* (Actes Sud, 2008) et *Congo Inc* (Actes Sud, 2014), a le talent de nous plonger, avec malgré tout beaucoup d'humour, dans la vie quotidienne du Congo, entre corruption, arrogance, arbitraire et violence du pouvoir. Yasmina Khadra, dans *L'équation africaine* (Julliard, 2011), nous fait trembler face aux pirates de l'Afrique de l'Est.

Deux monuments de la littérature, sans être des romans, écrivent magnifiquement le charme et le drame de l'Afrique : *Ebène* (Pocket, 2002), de Ryszard Kapuscinski et *Congo, une histoire* (Actes Sud, 2012) de David Van Reybrouck

Les temps sont moroses. Nous sommes insatisfaits de notre société. Mais celle-ci, pour des millions d'Africains, et d'autres peuples du Moyen-Orient, constitue toujours un véritable eldorado.

C'est cela en tête qu'il faut analyser la condamnation à 18 ans de prison de Jean-Pierre Bemba, par la cour pénale internationale (CPI).

Cet ancien homme fort, qui fut un temps vice-président de la République Démocratique du Congo, a été arrêté en Belgique en 2008 et était accusé pour n'avoir pas empêché ses troupes de meurtres et de viols de masse. C'est la première fois que la CPI se penchait sur le viol comme arme de guerre.

La Cour Pénale Internationale de La Haye existe depuis 2002. Elle a été ratifiée par 123 pays : parmi les absents, on compte les Etats-Unis, la Chine, l'Inde, le Pakistan, l'Indonésie, La Turquie. La Jordanie est le seul pays arabe qui l'a ratifiée.

Bill Clinton avait, en fin de mandat, signé la reconnaissance de la CPI, mais le Congrès ne l'a jamais ratifiée. L'administration Bush a toujours été opposée à cette Cour qu'elle voyait comme une limitation de souveraineté.

# LES 5 MINUTES DE NORD-SUD

Bulletin d'informations bimestriel

NUMÉRO 7

JUILLET 2016

En 2002, les Etats-Unis avaient menacé de se retirer de Bosnie si on ne les immunisait pas contre les poursuites de la CPI. Cela a été obtenu jusqu'en juin 2004, quand ont été révélées les images des soldats US abusant des soldats irakiens.

Elle a pour fonction de juger les responsables des génocides, des crimes contre l'Humanité et les crimes de guerre. C'est une cour de dernier ressort, intervenant seulement quand les autorités nationales ne peuvent ou ne veulent juger. Elle ne peut juger que les crimes commis après le 1 juillet 2002 et uniquement pour ceux commis sur le territoire d'un pays qui a l'a ratifiée.

Les moyens de la CPI sont limités: elle ne dispose pas de police et a peu de moyens pour intervenir contre un dictateur en place par exemple.

Ses ressources viennent des pays membres qui payent en fonction de leur richesse. L'absence des Etats-Unis représente un manque financier important. Les plus gros contributeurs sont le Japon, l'Allemagne, la France et la Grande Bretagne.

Le premier verdict a eu lieu en Mars 2012, contre Thomas Lubanga, un chef de milice congolais. Parmi les autres condamnés, Laurent Gbagbo, l'ancien président de Côte d'Ivoire, accusé de meurtres, viols et autres formes de violences sexuelles, Le président Kényan Uhuru Kenyatta, à l'occasion de violences ethniques qui avaient suivi les élections de 2011 et avaient fait 1.200 victimes.

La CPI a été critiquée pour son action trop centrée sur l'Afrique (le biais africain). Une bonne part de son travail a impliqué des problèmes africains. En 11 ans, elle n'a condamné que des Africains noirs. Fatou Bensouda, avocate de Gambie, procureure générale de la Cour pénale internationale a affirmé pourtant que la CPI aidait l'Afrique avec ces condamnations.

On peut voir là une institution occidentale qui fait justice en Afrique, mais le message que les violences sexuelles, les viols par gangs, l'esclavage sexuel sont inacceptables alors qu'ils sont presque toujours impunis en Afrique centrale, mérite d'être entendu. Ce message mérite aussi d'être entendu par les despotes toujours en place.

On aimerait aussi des mesures plus visibles contre ceux qui entretiennent ces conflits (trafics d'armes...) et ceux qui en profitent (trafics de minerais...)

---

## Médecin du Monde démarre un nouveau projet : Refugee Skills Matter.

Dans ce cadre, ils recherchent une dizaine de bénévoles avec des profils spécifiques, afin de donner la possibilité à des réfugiés de découvrir le contexte belge de leur profession et de pratiquer le français dans cet environnement, en attendant qu'ils obtiennent leur équivalence de diplôme.

Si vous êtes : médecin généraliste, infirmier en salle d'opération ou pharmacien, et que ce projet vous intéresse, vous êtes invités à envoyer la description de vos motivations, votre situation professionnelle et votre numéro de téléphone à l'adresse [KBSPProject@medecinsdumonde.be](mailto:KBSPProject@medecinsdumonde.be) ou par téléphone au 02/225.43.16.